

Le 10 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 10 février, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René, messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Quatorze contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2020-02-12

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2020;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs;
7. Autorisation de paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 2019-01;
8. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-01, ayant pour objet de modifier une partie de l'article 4 du règlement numéro 2019-08 relatif au taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020;
9. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-02 ayant pour objet de modifier le règlement administratif numéro 2016-12 afin d'y abroger l'alinéa 4 de l'article 15.2 et de le remplacer par un nouvel alinéa 4;
10. *Gestion Fauvel* – acceptation de la lettre d'intention d'acquisition conditionnelle relative à l'ancien site de la Commonwealth Plywood, lots 6 109 499 et 5 516 959;
11. Mandat à *Geocivil* pour l'étude géotechnique de l'ancien site de la Commonwealth Plywood, lots 6 109 499 et 5 516 959;
12. Demande de reconduction de la division en districts électoraux utilisée lors de la tenue de l'élection générale 2017;
13. Approbation du rapport des activités en sécurité incendie 2019;
14. Pincés de désincarcération – autorisation pour aller en appel d'offres;
15. Travaux publics – ouverture du poste de contremaître et celui de journalier;
16. Centre Richard-Lebeau – aménagement paysager des jeux d'eau – offre de services;
17. Centre Richard-Lebeau – offre de services pour le traitement de l'eau de la tour de refroidissement;
18. Projet de circuit patrimonial – participation de la Municipalité;
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2020 2020-02-13

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2020 tel que rédigé.

Adoptée

**5. Adoption des comptes payés et à payer
2020-02-14**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 311 956,07 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 1^{er} février 2020 totalisant 65 782,40 \$ \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 31 janvier 2020 totalisant 26 104,61 \$;
- D'approuver les comptes payés, en date du 31 janvier 2020, au montant de 3366,38 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 janvier 2020 totalisant 216 702,68 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité;

Adoptée

**6. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2020-02-15**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

Compte	Raison	Nom du chèque	À payer
Réserve	Commandite	Salon des vins	4 000 \$
Dek hockey	Remboursement inscription (Dek/Snout) par interac	Loisirs St-Léonard inc.	140 \$
Centre Richard-Lebeau	Demande de permis d'alcool pour CRL	Mikael Boucher	91 \$
			4 231 \$

Adoptée

**7. Autorisation de paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro
2019-01
2020-02-16**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2019-04-63 la Municipalité a accepté de procéder à un emprunt temporaire ouvert au montant de 1 100 000 \$ et portant intérêt au taux variable de 3,80 % auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au Règlement d'emprunt numéro 2019-01;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement de 237 096,69 \$, taxes incluses, à *CR Nouvel-Air 2018 Inc.* pour les travaux d'agrandissement du Centre Richard-Lebeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par XX et unanimement résolu :

- D'autoriser le déboursement de 237 096,69 \$, taxes incluses, selon la recommandation de *Faucher Gauthier architectes inc.*, à même l'emprunt temporaire ouvert de 1 100 000 \$ relativement au Règlement 2019-01 afin d'effectuer le paiement des services rendus.

Adoptée

8. **Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-01, ayant pour objet de modifier une partie de l'article 4 du règlement numéro 2019-08 relatif au taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020**

Le conseiller René Doucet, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-01 ayant pour objet de modifier une partie de l'article 4 du règlement numéro 2019-08 relatif au taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020.
- Dépose le projet du règlement numéro 2020-01, intitulé *Règlement ayant pour objet de modifier une partie de l'article 4 du règlement numéro 2019-08 relatif au taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020.*

9. **Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-02, ayant pour objet de modifier le règlement administratif numéro 2016-12 afin d'y abroger l'alinéa 4 de l'article 15.2 et de le remplacer par un nouvel alinéa 4**

Le conseiller Mario Laplante, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-02 ayant pour objet de modifier le règlement administratif numéro 2016-12 afin d'y abroger l'alinéa 4 de l'article 15.2 et de le remplacer par un nouvel alinéa 4.
- Dépose le projet du règlement numéro 2020-02, intitulé *Règlement ayant pour objet de modifier le Règlement administratif numéro 2016-12 afin d'y abroger l'alinéa 4 de l'article 15.2 et de le remplacer par un nouvel alinéa 4.*

10. **Gestion Fauvel – acceptation de la lettre d'intention d'acquisition conditionnelle relative à l'ancien site de la Commonwealth Plywood, lots 6 109 499 et 5 516 959 2020-02-17**

CONSIDÉRANT le projet de développement du site formé des lots 6 109 499 et 5 516 959 propriétés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2019, la Municipalité a transmis au promoteur une lettre stipulant les précisions concernant les conditions de vente dudit terrain;

CONSIDÉRANT que le délai de réponse, de la part du promoteur, était fixé au 31 janvier 2020 et que ce dernier a répondu dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal accepte la proposition sur les conditions de vente de *Gestion Fauvel*, telle que présentée dans sa correspondance en date du 30 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'accepter la proposition sur les conditions de vente de *Gestion Fauvel*, telle que présentée dans sa correspondance en date du 30 janvier 2020;
- Qu'une lettre d'intention d'acquisition soit signée entre les deux parties et que celle-ci soit conditionnelle aux conclusions de l'étude géotechnique qui devra être produite;
- Que le maire, monsieur Jean-Guy Doucet ainsi que la directrice générale, madame Galina Papantcheva, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente.

Adoptée

**11. Mandat à Geocivil pour l'étude géotechnique de l'ancien site de la Commonwealth Plywood, lots 6 109 499 et 5 516 959
2020-02-18**

CONSIDÉRANT le projet de développement du site formé des lots 6 109 499 et 5 516 959 propriétés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que, mandaté par la Municipalité, *Geocivil* a produit une étude géotechnique préliminaire en novembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette étude n'est pas en mesure d'émettre des recommandations finales et complètes dans la mesure où l'élévation des fondations et les charges des bâtiments n'étaient pas connus;

CONSIDÉRANT que les services de *Geocivil* devraient être retenus pour faire une révision d'ensemble de la conception des plans et devis de l'ouvrage du point de vue de la géotechnique et ainsi émettre des recommandations finales sur les capacités portantes du sol dudit terrain;

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire de *Geocivil* qui s'élève à 11 500 \$, taxes en sus, pour la phase 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De mandater *Geocivil*, pour l'étude géotechnique de l'ancien site de la Commonwealth Plywood, lots 6 109 499 et 5 516 959 pour la phase 1, au coût de 11 500 \$, taxes en sus.

Adoptée

**12. Demande de reconduction de la division en districts électoraux utilisée lors de la tenue de l'élection générale 2017
2020-02-19**

CONSIDÉRANT que le nombre de districts électoraux correspond à celui prescrit pour le nombre d'habitants de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que les districts électoraux respectent les critères de délimitation d'ordre démographique, géographique et socio-économique;

CONSIDÉRANT que le nombre d'électeurs par districts respecte l'écart à la moyenne permis par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante :

- De demander à la Commission de la représentation électorale (CRE) de confirmer que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division en districts électoraux utilisées lors de la tenue de l'élection générale de 2017.

Adoptée

13. Approbation du rapport des activités en sécurité incendie 2019
2020-02-20

CONSIDÉRANT qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la *MRC de Nicolet-Yamaska*, la Municipalité doit, à chaque année, approuver le rapport des activités en sécurité incendie réalisées en fonction du plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et de ratifier le rapport des activités en sécurité incendie réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2019 conformément au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la *MRC de Nicolet-Yamaska*;
- Que le maire, monsieur Jean-Guy Doucet, la directrice générale, madame Galina Papantcheva et le directeur du service incendie, monsieur Frédéric Marcotte soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée

14. Pinces de désincarcération – autorisation à procéder en appel d'offres
2020-02-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer la mise à jour des pinces de désincarcération du Service incendie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que pour cela il est nécessaire de procéder en appel d'offres par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser la directrice générale, madame Galina Papantcheva ainsi que le directeur du Service incendie, monsieur Frédéric Marcotte à procéder à un appel d'offres pour la mise à jour des pinces de désincarcération par le Système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

Adoptée

15. Travaux publics – ouverture du poste de contremaître et celui de journalier
2020-02-22

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître au service des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit combler aussi un poste de journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'ouvrir le poste de contremaître au service des travaux publics, ainsi que celui de journalier et de procéder aux entretiens d'embauche en vue de combler lesdits postes.

Adoptée

**16. Centre Richard-Lebeau – aménagement des jeux d'eau – offre de services
2020-02-23**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire un aménagement paysager autour des jeux d'eau;

CONSIDÉRANT l'offre de services de madame Geneviève Poisson designer, au coût de 5 779,40 \$, taxes incluses, pour l'achat de matériel, arbustes, arbres ainsi que la conception du plan d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De retenir les services de madame Geneviève Poisson designer, pour l'aménagement des jeux d'eau pour la somme de 5 779,40 \$, taxes incluses.

Adoptée

**17. Centre Richard-Lebeau – offre de services pour le traitement de l'eau de la tour de refroidissement
2020-02-24**

CONSIDÉRANT que le fournisseur de la Municipalité pour le traitement d'eau de la tour de refroidissement du Centre Richard-Lebeau est *Dubois Chemical Canada inc.*;

CONSIDÉRANT que le coût annuel avec ledit fournisseur s'élève à 20 140,62 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de *CHEM-AQUA* relatif au traitement d'eau annuel, est établi au prix fixe pour trois ans et s'élève à 5 985 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De résilier l'entente de service avec *Dubois Chemical Canada inc.* avec un préavis de trente jours après lesquels l'entente sera terminée;
- D'autoriser la directrice générale, madame Galina Papantcheva à signer une entente de trois ans avec *CHEM-AQUA* au prix fixe annuel de 5 985 \$, taxes en sus;
- Que ladite entente entre en vigueur le 30 avril 2020 et prend fin le 29 avril 2023.

Adoptée

**18. Projet de circuit patrimonial – participation de la Municipalité
2020-02-25**

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs mois un comité de la bibliothèque municipale prépare un projet de circuit patrimonial sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet le comité souhaite avoir l'appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le coût pour la réalisation dudit projet est estimé à 37 940.00 \$ et que le comité de la bibliothèque œuvre dans le but d'obtenir des subventions;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 5 000.00 \$ est demandée à la Municipalité et qu'une fois le circuit terminé, le comité souhaite que ledit circuit soit la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est favorable audit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser le versement de 5 000.00 \$, à titre de contribution municipale audit projet, conditionnel à l'obtention des autres subventions;
- De collaborer avec le comité de la bibliothèque municipale et d'apporter l'aide technique et administrative nécessaire pour la réalisation du projet;
- D'autoriser le comité de la bibliothèque municipale d'effectuer les demandes de subventions au nom de la Municipalité;
- Que le circuit patrimonial soit la propriété de la Municipalité, une fois le projet terminé.

Adoptée

19. Période de questions (début : 20 h – fin : 20 h 10)

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**20. Levée de l'assemblée
2020-02-26**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 12.

Adoptée

Jean-Guy Doucet, maire

Galina Papantcheva, directrice générale